

CRÉATION-EXTENSION ET RÉHABILITATION DE CIMETIÈRES

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEME TALE
1) DONZAC Aménagement de cavurnes au nouveau cimetière. CIME/00004906	11 927 €	11 927 €	18 %	<u>2 146 €</u>
2) GENSAC Réhabilitation du cimetière communal. CIME/00004775	21 204 €	19 634 € *	54 %	<u>10 602 €</u>
<u>Observation</u> : *La dépense subventionnable est ramenée à 19 634 € au lieu de 21 204 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
3) POMPIGNAN Extension du cimetière Saint-Claire. CIME/00004546	77 050 €	69 810 €	18 %	<u>12 565 €</u>

TOTAL : 25 313 €

Le Président,

Michel WEILL